

▲ Coût et modalités de financement

L'aménagement a été réalisé en 1999. Le coût des seules modifications des places de stationnement existantes, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement global, est estimé par la ville à 5200 € TTC environ.

▲ Bilan

Les élèves peuvent descendre en toute sécurité directement sur le trottoir lorsque la voiture de leurs parents est arrêtée, sans que cela ne gêne la circulation. Il en est de même lorsqu'il s'agit de l'attente aux heures de sortie du lycée avant de remonter en voiture.

L'insertion d'un véhicule dans le flot de la circulation du boulevard est également plus facile du fait que celui-ci empiète légèrement sur la chaussée.

Depuis sa réalisation, l'aménagement donne satisfaction, tant aux parents qu'aux services techniques. Aucun accident corporel lié à un problème de stationnement n'a été recensé.

▲ Commentaires

Le même type d'aménagement a été reconduit par la ville de Dijon, mais il est préconisé uniquement devant les établissements scolaires, de façon à ne pas l'assimiler à des aires de livraison.

Il est rarement utilisé à des fins de stationnement en dehors des heures d'entrée et de sortie du lycée. Pour obtenir ce résultat, une information sur l'utilisation de ce type d'arrêt a été faite auprès des responsables du lycée qui l'ont relayée aux parents d'élèves. L'intervention de la police municipale n'a été sollicitée que durant les premières semaines.

Cette fiche fait partie d'une collection intitulée « Petits aménagements de sécurité » commune au Certu et au Setra. Les fiches concernant le milieu urbain sont éditées par le Certu, celles concernant la rase campagne par le Setra. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Celles-ci ont été réalisées dans un contexte précis et ne peuvent être reproduites sans précaution. Ce document ne peut engager la responsabilité ni de son auteur, ni de l'Administration.

Coordination du groupe de travail

Certu	Certu: Catia RENNESSON ☎ : 33 (0)4 72 74 58 66	Setra
	Setra: Anne-Marie BARC ☎ : 33 (0)1 46 11 31 41	

Réalisation de la fiche

CETE de Lyon - Agence Bourgogne : Alain DEGOUTTE ☎ : 33 (0)3 80 78 92 20

Réalisation du projet

Mairie de Dijon - Direction des travaux : Patrick LOTHE ☎ : 33 (0)3 80 74 51 51

Ce document est issu d'un lot de cinq fiches qui ne peuvent pas être vendues séparément.
Référence du lot: FS MU1 03
Prix de vente du lot: 10 €
Ces fiches sont également disponibles en téléchargement sur: <http://www.certu.fr>

Certu/Bureau de vente
Tél. 33 (0)4 72 74 59 59 - Fax: 33 (0)4 72 74 57 80 - Mél: bventes.certu@equipement.gouv.fr

© 2003 Certu

L'autorisation du Certu est indispensable pour la reproduction, même partielle de ce document.

Conception graphique: Certu/Pôle programme et produits

Mise en page: PAO Concept ☎ : 04 78 22 70 35

Impression: Numérica ☎ : 04 76 04 04 92

Certu Certu

Petits aménagements de sécurité

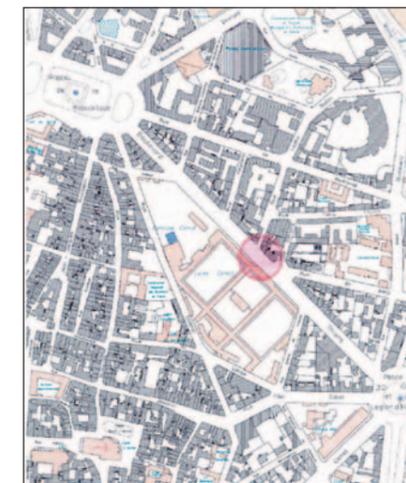
centre d'Études
sur les réseaux,
les transports,
l'urbanisme
et les constructions
publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
Téléphone:
04 72 74 58 00
Télécopie:
04 72 74 59 00
www.certu.fr

Thème VI

Accès à un établissement scolaire

« Dépose minute » devant un lycée

▲ Localisation du site et caractéristiques



Localisation de l'aménagement devant le lycée Carnot, sur le boulevard Thiers, en centre-ville de Dijon.

L'aménagement est situé au centre-ville de Dijon (Côte d'Or) sur le boulevard Thiers, devant le lycée Carnot. Ce secteur connaît de fortes perturbations de la circulation automobile aux moments des entrées et des sorties du lycée qui correspondent aux heures de pointes journalières d'échange domicile/travail.

Cet aménagement consiste en la création de quelques places de stationnement peu larges de type « dépose minute » permettant aux parents circulant en voiture de faire descendre leurs enfants à proximité immédiate du lycée, sans gêne à la circulation et en toute sécurité.

milieu urbain



▲ Problèmes rencontrés avant aménagement

Tout le quartier du lycée est concerné par une circulation urbaine très dense, particulièrement le matin et le soir, aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

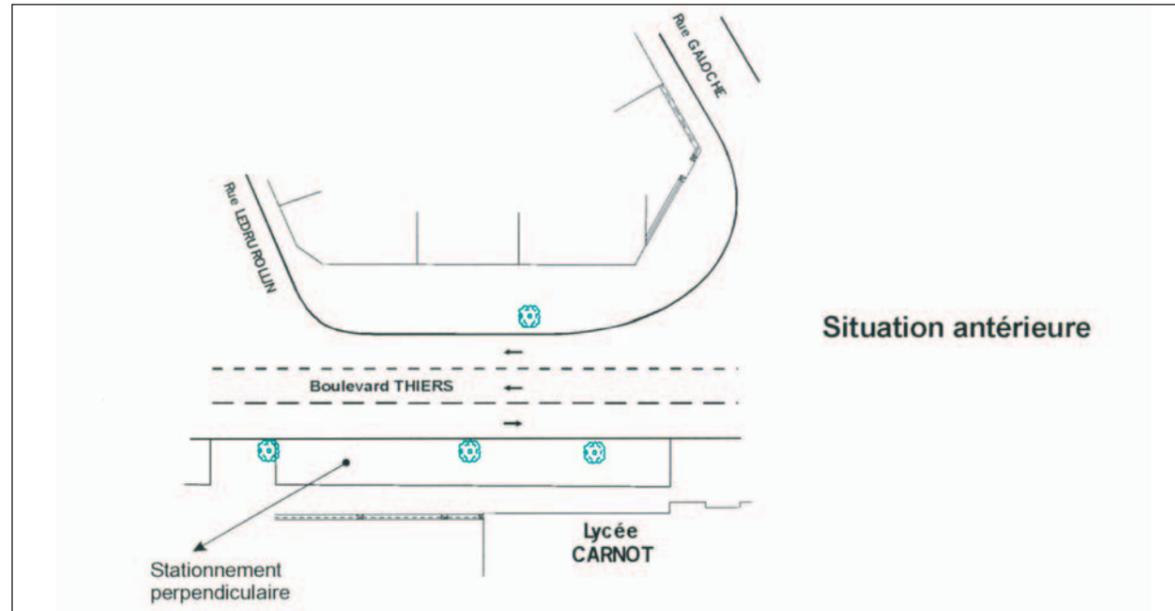
Pris dans le flot de la circulation du boulevard Thiers à double sens, les parents déposent leurs enfants directement sur la voie ou en utilisant, au hasard de leur disponibilité, des places de stationnement longitudinales ou perpendiculaires qui existent à proximité du lycée.

Dans les deux cas les manœuvres sont gênantes, voire périlleuses lorsqu'il s'agit de s'insérer ou de reculer sur le boulevard fortement circulé. Le problème est plus crucial encore au moment de la sortie des classes car les parents attendent alors plusieurs minutes.

En 1998, lors de modifications de sens de circulation dans le quartier, le problème de l'accès au lycée Carnot et du stationnement momentané se pose. Le boulevard étant partiellement mis à sens unique, il faut redistribuer la voirie et modifier les habitudes des parents qui stationnent sur la chaussée, créant des ralentissements importants de circulation, voire parfois des blocages.

Ces stationnements anarchiques, dans le contexte d'une circulation dense, engendrent par ailleurs un fort sentiment d'insécurité. De nombreux parents d'élèves se font l'écho de ces difficultés auprès des élus et des techniciens de la ville.

Quelques accidents corporels de la circulation sont répartis tout au long du boulevard, mais aucun n'est directement lié à un problème de stationnement. En fait ce sont l'insécurité ressentie et la gêne à la fluidité qui sont à l'origine de la demande.



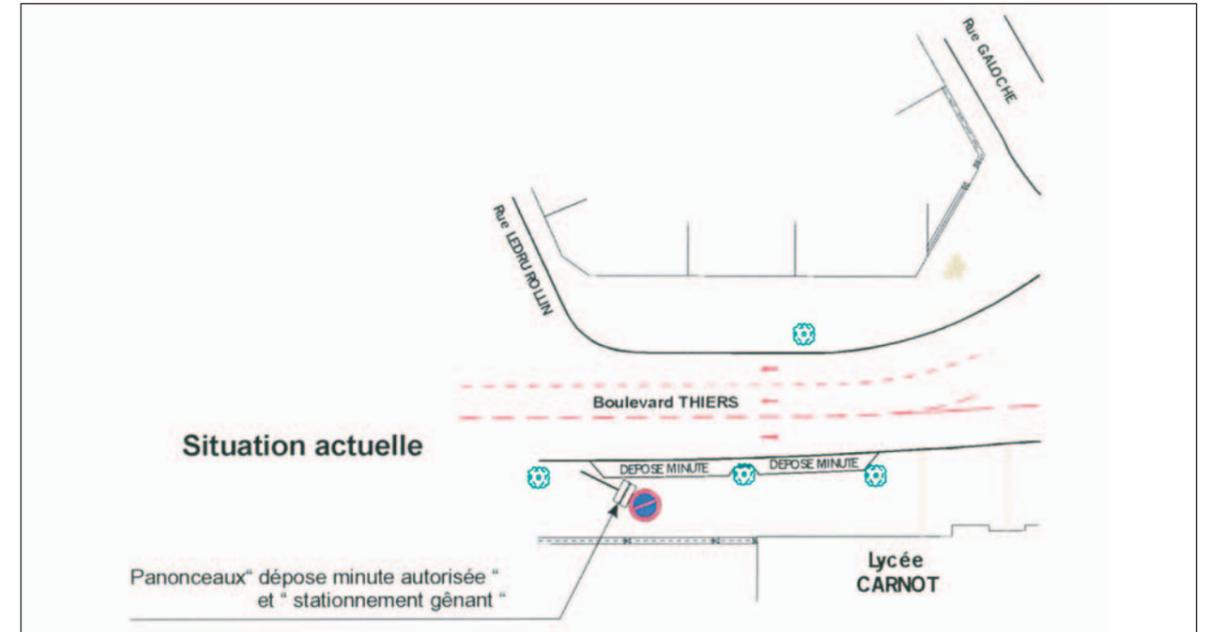
Avant l'aménagement, les parents déposent leurs enfants directement sur la voie, ou utilisent au hasard de leur disponibilité les places de stationnement qui existent à proximité du lycée. Les manœuvres sont gênantes, voire périlleuses lorsqu'il s'agit de s'insérer ou de reculer sur le boulevard fortement circulé. Il en résulte des ralentissements importants de la circulation et un sentiment d'insécurité.

▲ Description de l'aménagement

L'aménagement décrit dans la présente fiche concerne le traitement des arrêts «minute» au niveau du lycée et non le réaménagement complet du carrefour entre le boulevard Thiers et la rue de Metz après modification des sens de circulation.

L'objectif de l'opération est bien de répondre aux inquiétudes des usagers par les actions suivantes :

- supprimer les conflits voitures/voitures lors des arrêts sur la voie de circulation;
- supprimer les conflits piétons/voitures au moment des entrées et sorties du lycée;
- diminuer les perturbations de la circulation aux heures de pointe.



L'aménagement consiste en la création de zones de «dépose minute», clairement identifiées, d'une largeur de 1,50 mètre, en lieu et place d'une zone plus large qui autorisait au préalable des stationnements perpendiculaires à la chaussée.

L'aménagement réalisé est le suivant :

- modification des places de stationnement perpendiculaires au boulevard et réalisation de zones «de dépose minute» aux dimensions moindres; 1,50 mètre de large seulement;
- application d'une résine de couleur différenciée et marquage au sol de l'indication «DÉPOSE MINUTE»;
- mise en place d'une signalisation verticale adaptée; panneau d'interdiction de stationner (B6a1) assorti de deux panneaux «stationnement gênant» et «dépose minute autorisée»;
- remise en état des abords avec reprise des bordures et des trottoirs.



PHOTO 1 - Vue générale du boulevard Thiers en approche de l'espace dépose minute.



PHOTO 2 - L'arrêt minute permet aux élèves de descendre en toute sécurité directement sur le trottoir. Les manœuvres de ré-insertion dans le flot des véhicules sont plus faciles et la circulation est beaucoup moins perturbée. Une signalisation verticale accompagne l'aménagement.



PHOTO 3 - Détail. L'inscription au sol renforce l'identification de l'espace «dépose minute».